

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.69 Vœu relatif au soutien des étudiant.e.s victimes d'agressions sexistes et sexuelles.

Le Conseil de Paris,

Considérant le fort mouvement de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur initié par les étudiantes des IEP ;

Considérant que depuis l'enquête scientifique « VIRAGE Université » de 2015, la réalité des violences subies par les étudiant.e.s n'est plus inconnue et ne cesse d'être révélée ;

Considérant la situation de crise vécue par les étudiant.e.s français.e.s actuellement, la spécificité de la vulnérabilité structurelle et conjoncturelle des jeunes, accrue du fait de la crise sanitaire ;

Considérant la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur le territoire de la Ville de Paris ;

Considérant la présence de nombreuses résidences CROUS et privées implantées à Paris et le soutien de la Ville dans leur développement ;

Considérant le vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes adopté lors du Conseil du 12e arrondissement du 23 février 2021 ;

Considérant la nécessaire continuité des actions de la mandature précédente envers la vie étudiante : Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants (AILE) créée en 2012 pour les boursiers, Bus de la vie étudiante dédiée à l'information des jeunes, le Pass jeunes visant à favoriser l'accès à la vie culturelle, etc.

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'être une ville pionnière dans la lutte contre les violences patriarcales et de développer le caractère transversal de la lutte contre le sexisme en l'intégrant dans toutes nos délégations et actions ;

Considérant le travail déjà entrepris par la Ville de Paris à la maison des initiatives étudiantes qui organise des café-débats autour de sa « féministhèque », des conférences, des formations pour les associations qu'elle accueille, des groupes d'écoute ;

Considérant l'obligation faite aux associations financées par la MIE via les trois volets d'kit asso de suivre une formation sur les violences sexistes et sexuelles ;

Considérant qu'une étudiante sur 10 (11%) a été victime d'agression sexuelle au cours de ses études et qu'une étudiante sur 20 (5%) a été victime de viol, selon une enquête de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles & Sexistes parue le 12 octobre 2020 ;

Sur proposition de Alice Coffin, Raphaëlle Rémy-Leleu, Emmanuelle Pierre-Marie et des élu·e·s du Groupe Ecologistes de Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris recense auprès des établissements d'enseignement supérieur du territoire leurs dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est-à-dire les moyens, les formations des personnel·le·s et politiques RH, les actions de sensibilisation et de prévention de ces violences auprès des étudiant·e·s, les mesures en réaction de faits de violences dénoncés ;
- Réalise une communication ciblée à la Maison des Initiatives Etudiantes, mais aussi dans les lieux de résidence et de restauration universitaires ;
- Mette en place une coordination entre des représentant·e·s du public étudiant et les commissariats afin de mener un travail commun d'alerte.